

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 6 octobre 2017

Etaients Présents : Mmes et Mrs, BRAEM Hubert, BOISNARD Eric, ERNAULT Jean-Charles, GABY Sophie, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, MULLER Frédéric, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier, SIROT Claire, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent.

Absents excusés : AUZOUX Odile (donnant pouvoir à Mme SIROT)

Mr Muller Frédéric a été nommé Secrétaire de séance.

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Changement de l'ordre du jour : accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le point 11 est annulé et remplacé par une délibération de demande d'adhésion

2/Compte rendu des décisions et des actions du maire

-mise en place d'une limitation à 30k/h dans le bourg de la commune à partir de mi-novembre.

-3-4 juin 2018 : Organisation de la seconde édition de « Demain autrement » : projection d'un film le samedi et stands le dimanche.

-CCAS : cours de gym adaptée le mercredi de 11h15 à 12h15 à la salle des fêtes pour les + de 60 ans. 7 courtonnais sont inscrits à ce jour.

-repas des anciens dimanche 14 octobre : 70 aînés sont attendus.

-Remise des étrennes aux salariés et repas des salariés et élus : le 15 décembre.

-prochain conseil municipal le 8 décembre.

-100^{ème} N° de Courtonne infos : 5000 personnes ont visionné la vidéo mise sur le site internet. L'exposition des 100 bulletins lors de la journée du patrimoine n'a eu que 7 visites, remerciements à Mmes Pesnaud Marion, Maillet Nadine et Mr WIECKIEWICZ Laurent d'avoir tenu la permanence. Les 100 numéros sont téléchargeables sur le site.

-Lisieux Normandie propose une classe biodiversité : 10 communes dont courtonne vont participer à un relevé de la faune et la flore.

-rentrée des classes : 84 enfants ont fait leur rentrée.

Parents, institutrices et personnels sont satisfaits du passage à 4 jours. Le changement d'horaire ne pose pas de problème. Le dédoublement de la garderie est très apprécié.

-rencontre le jeudi 12 octobre à 20h avec l'AMRF (Association des Aires Rurales de France) et la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

3/Point sur les travaux

-Aire de camping-cars : les travaux ont démarré. La borne sera mise en place fin novembre.

-Point multiservices : la commune est toujours en attente des fonds européens.

-Chaufferie : la communauté d'agglomération Lisieux Normandie a signé un contrat de ruralité avec l'Etat par conséquent, le projet de la chaufferie et du lotissement inter générations pourraient prétendre à des subventions.

-L'aménagement voirie mairie : les travaux ont été réalisés durant l'été. La place de parking pour les personnes à mobilité réduite sera faite prochainement. Un éclairage extérieur par auto-détection est prévu.

4/ Tarifs aire de camping-cars

Suite à la décision pour la création d'une aire de camping-cars de 4 places de stationnement équipées d'une borne de service (eau et vidange) et d'une borne électrique, le conseil municipal doit décider de la tarification de ce service.

La commission des finances, en date du 25 septembre 2017, propose :

Stationnement 24h : 3€

fourniture eau 20 minutes (120l) : 1€

Branchement électrique 4h : 1€

Suite à la rencontre avec l'installateur, il serait préférable d'augmenter les tarifs d'utilisation de l'électricité ou d'en diminuer le temps. En ce qui concerne le stationnement, il faut tenir compte de la non présence actuelle d'un commerce en déterminant un tarif plus bas avec une perspective d'augmentation quand un service de proximité sera disponible. Ceci exposé,

Le conseil municipal décide à l'unanimité De fixer les tarifs de l'aire de camping-cars comme suit :

Stationnement : 2€

Fourniture eau : 1€ (20 minutes)

Branchement électrique: 2€ le jeton (4 heures)

5/cours d'anglais

Une personne a sollicité la mairie pour louer une salle communale à l'heure, afin de donner des cours d'anglais.

Le conseil municipal ne donne pas d'avis pour le moment en attente de compléments d'informations.

6/ Mise en place du RIFSEEP pour les adjoints techniques.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que le RIFSEEP a été mis en place au 1 février 2017 pour tous les agents territoriaux excepté pour les agents du techniques, par conséquent, vu l'Arrêté du 16 juin 2017, le RIFSEEP peut être appliqué aux adjoints techniques.

Ceci étant exposé :

le conseil municipal décide à l'unanimité

Vu la délibération N°3/2017, pour la mise en place du RIFSEEP pour les agents territoriaux,

Vu l'Arrêté du 16 juin 2017 pour l'application du RIFSEEP pour les adjoints techniques,

Décide de mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les adjoints techniques,

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 Novembre 2017.

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire pour les adjoints techniques antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

7/Rapport de la qualité et du service du SITE

Lecture du rapport RPQS de 2016 :

ASSAINISSEMENT COLECTIF :

Station d'épuration de la commune :

Eléments analysés	Seuils imposés		Analyse instantanée (22/09/2016)	
	Concentration (mg/L)	rendement	Concentration (mg/L)	rendement
MES	-	60%	1.40	99.4%
DB05 filtré		60%	4	98.7%
DCO	-	60%	42	94.9%
NKT	-	-	11.92	80%

Les résultats d'analyses sur les eaux traitées sont satisfaisants et montrent un bon fonctionnement de cet ouvrage de traitement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) de la commune :

nombre d'installations contrôlées : 289

nombre d'installations non conformes : 251

Nombre d'installations conforme : 38

8/Rapport de la qualité et du service du SIAEP PREBENDE

Lecture du rapport RPQS. Le rendement est passé de 69 à 78%, 197 000m3 de distribués et 52 000m3 de fuite. Le réseau s'étend sur 152 km. Le syndicat se dirige vers la suppression de l'abonnement.

9/Urbanisme

La SCA Normande va déposer prochainement son permis d'aménager pour son installation sur la zone des Hauts de Glos.

10/Compte rendu EPCI

SIDMA :Le SIDMA étant dissout, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie reprend la compétence des déchets au 31/12/2017.

11/ Demandes d'adhésions à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie des communes de Notre Dame de Livaye, de Cambremer, de Notre Dame d'Estrées-Cordon, de Saint Ouen le Pin, de Montreuil en Auge et de Saint Laurent du Mont

Vu la dissolution de la Communauté de Communes de Cambremer au 31 décembre 2017.

Six communes sur les 22 que compte cet EPCI ont sollicité leur adhésion à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

Conformément à l'article L5221.18 du Code Général des collectivités Locales, ces demandes d'adhésion nécessitent l'accord concordant du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération et de la majorité qualifiée de ses communes membres, puis un avis de la commission départementale de coopération Intercommunale.

Ceci exposé,

le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion à la CALN des communes de Notre Dame d'Estrées-Cordon, de Saint Ouen le Pin, de Montreuil en Auge et de Saint Laurent du Mont.

12/ Adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ENERGIE

Monsieur le maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L521-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Ceci exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ENERGIE.

13/ Retrait de la commune déléguée de Guiberville du SDEC ENERGIE

Monsieur le maire expose que la création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigni-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guiberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny sur Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guiberville du SDEC ENERGIE.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Ceci exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le retrait de la commune déléguée de Guiberville du SDEC ENERGIE,

14/ Convention pour lutter contre le frelon asiatique sur le département

Le frelon asiatique est présent dans le département du Calvados depuis 2011. Ils sont devenus responsables de fortes nuisances tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique. C'est durant l'été et l'automne que les énormes colonies de frelons asiatiques créent le plus de dégâts. L'élevage des nymphes nécessite beaucoup de protéines et les frelons asiatiques les trouvent en capturant massivement les abeilles autour des ruches ainsi que beaucoup d'autres insectes sur les lieux de butinage. Ils s'attaquent également aux poissons sur les marchés en plein air. Les risques sur la santé humaine sont essentiellement liés à la constitution de colonies dépassant plusieurs milliers d'individus à proximité des lieux fréquentés.

Dans le but de limiter ces nuisances et dégâts apicoles et de santé et sécurité publique, il est proposé un plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le calvados.

Vu la décision du Comité de pilotage départemental du 9 mai 2017 et à l'Arrêté Préfectoral de lutte collective du 27 avril 2017, la FREDON est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre le frelon asiatiques sur le département.

Les communes s'engagent à prendre en charge les couts de destruction des nids secondaires de frelon asiatique signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective, soit jusqu'au 31 décembre 2017. Elles bénéficieront sur cette période de la participation du Conseil Départemental du Calvados (30% du cout de destruction plafonné à 110€).

Ceci exposé, le conseil municipal décide : d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la FREDON de Basse-Normandie afin de lutter contre le frelon asiatique pour l'année 2017.

17/Questions diverses